

Fiche de poste

Poste à pourvoir : Technicien sportif Handball

Structure Employeur : Reims Champagne Handball

Convention collective : CCNS

L'entraîneur, sous l'autorité du bureau directeur de Reims Champagne Handball, est chargé d'encadrer et d'enseigner la pratique du handball et de développer l'activité du club.

Missions principales :

Missions sportives :

- Responsable de l'équipe jeune U15 en entente
- Responsable de l'équipe jeune U13 F
- Responsable équipe Loisirs
- Responsable d'une section sportive collègue

Missions de développement :

- Responsable d'un projet de développement autour des nouvelles activités
- Participe au projet de développement du handball féminin sur le territoire pour les enfants

Participation à la vie associative :

- Il apporte un soutien à la commission animation/événementiel dans l'organisation et la réalisation de certains événements
- Il participe aux réunions de bilan et assure le compte-rendu de son activité notamment sur l'avancée de ses projets

Autonomie et responsabilité

Responsabilité et autonomie :

Il est responsable de la qualité d'exécution des missions qui lui sont confiées :

- Garantir la bonne utilisation des installations et du matériel mis à sa disposition
- Garantir la sécurité des sportifs pendant leur prise en charge (initiation, entraînements, stage, voyage...)
- Garantir les valeurs de l'association et le respect de la politique sportive
- Il est force de proposition dans le cadre de ses missions (contenu, projets, démarche sur la politique sportive...)
- Il organise son activité en fonction des directives du conseil d'administration de l'association ainsi que de la politique sportive

Il est placé sous l'autorité du salarié du club et du bureau directeur dont il dépend, qui exerce un contrôle périodique des missions confiées.

Conditions du poste

Type de contrat : CDD – 35h/semaine, heures de travail annualisées

Classification du salarié(e) : CCNS (Convention collective nationale du sport), groupe 3

Date d'embauche : au plus tôt